



giro.com

JANVIER
2014

LES VOEUX DU MAIRE

Comme chaque début année, notre tradition nous invite à exprimer nos vœux. Ils traduisent une attention particulière à tous ceux pour lesquels nous avons de l'estime, de l'amitié, de l'affection, des sentiments. La situation d'aujourd'hui pourrait nous faire douter de demain. Selon les circonstances, nous serons en position passive d'observateur, de "victime" subissant les effets, mais, parce que l'on vit toujours mieux ce que l'on décide que ce que l'on subit, si nous le voulons, en position d'acteur.

Acteur, c'est refuser la fatalité qui paralyse, c'est privilégier l'espoir qui engendre la combativité, c'est s'inscrire dans des actions portées par des valeurs morales qui élèvent une société et, parmi celles-ci, la solidarité. La solidarité, c'est elle qui garantit la cohésion sociale mais, plus encore, dans ces moments difficiles que nous traversons, c'est le courage de privilégier ce qui est juste.

Acteur, c'est s'engager dans des "étapes de vie" qui ont pour but d'atteindre cet objectif commun : un avenir meilleur pour les générations futures. "Parent", c'est s'inscrire dans ces quelques mots inspirés d'une chanson d'Yves Duteil, « Prendre un enfant par la main pour le conduire vers l'adulte qu'il sera demain ». "Professionnel", c'est mettre en œuvre tout ce qui aboutira à la satisfaction du "travail bien fait". C'est un épanouissement dans un engagement associatif ou un mandat d'élu, voire les deux. C'est aussi une vie "personnelle" dans laquelle on se sent bien. Dans les moments de tempête, elle sera ce "havre" dans lequel on ira puiser de nouvelles forces pour reprendre le cap.

Acteur, c'est une vie engagée avec son bilan, et alors, juste retour des choses, cette intime satisfaction : avoir fait ce qu'il fallait quand il le fallait. Mélomane et musicien à mes heures "non perdues", ces quelques étapes de vie habillées en notes de musique, je vous les livre afin que, si vous le souhaitez, vous puissiez composer votre propre symphonie de vie.

A toutes et à tous : tous mes vœux de santé, bonheur, prospérité et succès dans vos engagements futurs.

Jean LEFEVRE

" BIEN VIEILLIR "

"Bien dans son corps", "Bien dans sa tête", "Nutrition", "Santé", "Sommeil", "Médicaments" et ... "de bonnes dents pour très longtemps" : ce sont sept ateliers du "Bien Vieillir" qui ont été animés à l'automne dernier par la Mutualité Sociale Agricole, en mairie de Giromagny. Ce programme fort apprécié pourra être reconduit à la demande en 2014 pour un groupe constitué de 12 personnes âgées de 55 ans et plus. Toujours en partenariat avec la MSA, des "ateliers de la mémoire" fonctionnent régulièrement tous les quinze jours, le lundi après-midi. Nous remercions Patricia Larminach de permettre aux participants de se retrouver dans une ambiance chaleureuse pour

échanger, stimuler leurs neurones et comprendre ensemble des opinions et des événements de l'actualité.

Les ateliers de gymnastique douce animés par Armelle fonctionnent régulièrement le jeudi de 15h45 à 16h45 en salle des fêtes de la Mairie. Ils sont organisés en deux sessions de 12 séances chacune : en automne, de septembre à décembre et au printemps, de mars à juin. Une équipe "jeune et dynamique" qui travaille dans la bonne humeur la stabilisation posturale et la prévention de la perte d'équilibre chez les seniors.

Pour rejoindre ces activités, vous pouvez prendre des renseignements en appelant en Mairie au 03 84 27 14 18

Marie-Françoise BONY



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE

Sur convocation du maire, Jean LEFEVRE, le Conseil Municipal s'est réuni le 29 novembre pour sa dernière séance de l'année 2013. Neuf points étaient inscrits à l'ordre du jour et 17 conseillers étaient présents ou représentés pour en débattre.

Le premier point porte sur une décision budgétaire modificative proposée par le maire adjoint délégué aux finances, Christian CODDET. Pour l'essentiel, il s'agit d'enregistrer une augmentation de la section de fonctionnement à hauteur de 72 k€ et une réduction de la section d'investissement à hauteur de 16 k€, ces chiffres recouvrant à la fois la perception de recettes complémentaires

et des réajustements entre certains chapitres. Au total les modifications se limitent à moins de 2% des prévisions budgétaires initiales confirmant en cela la bonne maîtrise du budget communal. La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

Ensuite, après avoir accepté l'adhésion de la commune de Reppe au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort, le Conseil se penche sur les coupes de bois pour l'année 2014 et accepte à l'unanimité la proposition de vendre sur pied, en bloc et par les soins de l'ONF les produits des parcelles 21, 23, 25 et 26. Dans la foulée, il autorise le Mai-

re à engager et liquider des dépenses d'investissement en 2014, avant le vote du budget primitif et jusqu'au 14 avril, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget primitif 2013.

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement et d'ajustements de limites de parcelles, le Conseil décide à l'unanimité d'une part de l'acquisition de 2 parcelles représentant une aire de 33 ca et appartenant à Monsieur Musard et Madame Obery pour un montant de 4730 € et d'autre part d'une parcelle de 21 ca appartenant à Monsieur et Madame Prévot pour un montant de 500 €.

Ensuite, en vue d'une préparation à la dématérialisation des procédures comptables, le Conseil mandate le SIAGEP pour le lancement d'une consultation en vue de passer un marché public d'acquisition d'un logiciel approprié à ces nouvelles procédures.

Prenant en compte le lancement d'un nouveau recensement de la population dans la période du 16 janvier au 15 février 2014 (cf. l'article ci-dessous sur le recensement), le Maire propose de nommer un coordonnateur communal du recensement, de procéder au choix de 7 agents recenseurs et de décider de la fixation des rémunérations associées à ces tâches. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En dernier point, confirmation ayant été reçue de fait que l'orgue "Verschneider" de l'église Saint Jean Baptiste fait bien partie de l'édifice, le Maire demande au Conseil l'autorisation de l'intégrer au patrimoine communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Christian CODDET

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS

Suite aux élections intervenues dans les écoles (cf. notre numéro de décembre 2013) le Maire Jean LEFEVRE a ouvert, le 16 novembre dernier, la première session du "nouveau" CMA.

« Vous avez été élus au CMA pour représenter les autres enfants de votre école et de la Commune, c'est un honneur mais aussi un devoir. Un honneur parce que les autres vous ont fait confiance pour les représenter. Un élu est là pour l'intérêt général et non pour ses intérêts personnels. Cette confiance caractérise le respect : respect de la parole que vous leur avez donnée, respect des autres, respect des biens et respect des règles. Le respect est une valeur qui permet à la démocratie de vivre. Protéger cette valeur c'est refuser que l'on vous manque de respect. Le respect se mérite. Votre élection est aussi un devoir parce que le CMA c'est vous, ce sont votre présence, votre participation, vos propositions qui font vivre le CMA. Les animateurs du CMA sont là pour faire remonter vos propositions au Conseil Municipal de notre commune. Ayez donc un comportement qui engendre la confiance, car un climat de confiance est un climat de sécurité qui permet d'affirmer la tolérance, d'accepter les différences et les idées des autres. On vit des moments où le respect est battu en brèche et où on attaque les adversaires politiques par rapport à leur apparence. C'est inadmissible car ce sont les valeurs de respect et de tolérance qui font ce que l'on est ».

Au cours de leur session de travail, les jeunes élus ont ensuite à l'unanimité retenu la sécurité routière comme axe principal de travail pendant cette session. En effet, le non respect du code de la route aussi bien par les piétons que par les automobilistes : mauvais stationnement, vitesse excessive, rues prises à contresens, sont autant de comportements qui les interpellent. Ils ont aussi évoqué leur participation au Carnaval, à la journée nationale du Souvenir de la Déportation et l'organisation de l'opération "Savoureuse propre".

Les animateurs ont proposé de continuer la découverte des institutions de notre commune comme les services techniques ou la CCHS et peut-être assister à un Conseil Municipal des "Grands". De même, le CMA sera informé de l'avancement des travaux d'aménagement du Parc du Paradis des Loups.

Deux invités à cette première réunion sont venus parler de leurs expériences d'élus : Jacques COLIN, Premier Adjoint a parlé de ses différentes délégations au sein de la commune et de la Communauté des Communes. Ludivine COUTELIER, qui a terminé son mandat au CMA en juin, a expliqué que « les cinq années passées au CMA m'ont permis de m'intéresser à la vie de ma Commune. Les moments passés avec le dernier déporté encore en vie de notre commune furent pleins d'émotions et sont un honneur ».

La prochaine réunion est fixée au samedi 11 janvier à 10h00.

Alphonse MBOUKOU

DES CHIFFRES POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Le prochain recensement se déroulera dans notre commune du 16 janvier au 15 février. Le recensement de la population est une opération qui permet de connaître notamment le nombre de personnes dans chaque commune ainsi que des données permettant de construire les politiques locales et nationales. De ces chiffres découlent en particulier la participation de l'état au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin et aussi l'implantation des commerces, la construction des logements et le développement des moyens de transport.

Pour vous faire recenser, c'est très simple. Un agent recenseur se présentera chez vous pour vous remettre des questionnaires : une fiche par personne quel que soit son âge ainsi qu'une fiche "logement". Une fois que vous les aurez remplis, il viendra les récupérer au moment convenu avec vous. Eventuellement, ces questionnaires peuvent aussi être remis sous enveloppe à un voisin ou en mairie. Si vous avez des difficultés l'agent recenseur pourra vous aider à remplir vos questionnaires.

L'INSEE procède ensuite à la saisie et au traitement des don-

nées, vérifie et valide les résultats, puis communique les chiffres de population aux maires et au grand public. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Les données recueillies ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Lors du recensement, votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Toutes les personnes ayant accès au questionnaire (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement sont des données gratuites qui sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr. Au dernier recensement (2009), notre commune comptait 3219 habitants correspondant à 1448 ménages.

Pour d'autres informations, adressez vous en mairie ou consultez le site www.le-recensement-et-moi.fr

C O N T E



Vendredi 15 novembre 2013, les élèves de l'école Dr. Benoit et de l'école Lhomme sont venus avec leurs enseignants assister au spectacle offert par la commune : Un conte « A livre ouvert » donné par la compagnie Prune.

Un conte où les livres parlent et laissent échapper leurs histoires avec des sons, un conte acrobatique, où les corps racontent, où les acrobaties rythment le texte, où l'écriture du corps et du texte se rencontrent sans s'étouffer, un conte qui se termine dans une apothéose de couleurs, à la grande joie des enfants, un conte plein de messages dans le vocabulaire utilisé et dans le fond de l'histoire que ne manqueront pas d'exploiter les enseignants.

Jacques COLIN

H I S T O R I Q U E !

Historique ! L'Equipe 1 du Club Pongiste de GIROMAGNY accède, pour la première fois depuis la création du club, au Championnat Pré-National. En effet, notre équipe, composée de Stéphane, Cédric, Raphael et Thomas, termine première du Championnat R1 "Franche Comté", suite à sa victoire 12-2 contre son dauphin, le samedi 14 décembre, devant le public venu la soutenir à la salle LHOMME, au terme de superbes matchs. Elle jouera ainsi le championnat "2^{ème} phase" aux portes du championnat National contre des équipes des régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Alsace et Franche Comté.

Excellents ! Les résultats des 6 autres équipes : 5 des 6 autres équipes se maintiennent, souvent dans des poules très relevées ou la rage de gagner a été primordiale. L'équipe 2 termine au pied de la première place en division R4 suite à sa défaite lors de la dernière journée. Et que dire de la première place dans le championnat cadet du District Belfort-Montbéliard de nos jeunes "pousses", toutes surclassées afin de jouer dans cette catégorie correspondant à leur niveau.

Prometteurs ! Les résultats obtenus par nos "Jeunes" en compétition individuelle avec Aurélie et Pierrick qui rejoignent Thomas en compétition "National 2" et Jeanne, Marion et Julien qui sont dans le haut du Critérium Régional avec l'espoir de décrocher le billet de la Nationale 2.

Ces excellents résultats du club sont le fruit des qualités techniques de chacun, développées dans notre école de tennis de table, de la complicité entre les joueurs d'une même équipe et de l'aide qu'apportent la mairie de Giromagny et la CCHS dans la mise à disposition d'infrastructures nécessaires au développement de toute association sportive.

Le C.P.G. en 2014, ce sera : 6 équipes Seniors, 3 équipes "Jeunes" dont 2 exclusivement composées de féminines (inédit pour un club), l'installation d'une table dans une école de la CCHS, des matches de haut niveau à la salle LHOMME, quelle que soit la division ou chaque équipe jouera, et le développement de la section "Loisirs" pour la détente.

L'équipe Dirigeante du Club Pongiste de GIROMAGNY souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



B R E V E S

Transaction

En vue de garantir les conditions de circulation dans la rue de la Tuilerie, la commune a finalisé l'acquisition, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2012, de plusieurs parcelles de terrain appartenant à la SCI « des Prés HEIDES » pour une contenance de 6 ares et 59 ca. Il est à noter que cette cession a été consentie à titre gratuit. La commune remercie donc Mr. Michel FELIX, président de la SCI, pour son geste généreux.

Rencontres

Au cours de l'année 2014 les "Amis de Schwabmünchen", en partenariat avec les "Freunde von Giromagny" prévoient d'organiser plusieurs échanges culturels, rencontres et manifestations comme la fête de printemps le 6 avril ou la fête de la Saint Michel en octobre. Tous ceux qui peuvent être intéressés par des échanges de jeunes, un séjour à Schwabmünchen ou l'accueil de quelques habitants de notre ville jumelle lors de visites sont priés de contacter l'association ou de se faire connaître en mairie.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN JANVIER ...



Jeudi 2 : # Passage de la déchèterie mobile sur le parking du stade Edouard Travers, av. Jean Moulin, de 12h00 à 19h00.

Lundi 6 : # Remue-méninges en petite salle de la mairie à 14h00.

Samedi 11 : # Conseil Municipal des Adolescents à 10h00 en mairie;

Théâtre à la salle communale de Chaux à 20h30 avec « Mon père qui fonctionnait par périodes culinaires et autres » pour tous publics à partir de 10 ans ;(aussi à la salle communale d'Auxelles-Haut le dimanche 12 à 17h00).

Dimanche 12 : # Assemblée générale de l'UNC à 10h00 en mairie.

Dimanche 19 : # Assemblée générale de la FNACA à 10h00 en mairie.

Lundi 20 : # Remue-méninges en petite salle de la mairie à 14h00.

Vendredi 24 : # Conseil municipal à 19h00 en mairie.

Mardi 28 : # Conseil de la CCHS à 20h00 au siège de la Communauté, avenue de la Grande Prairie.

Mercredi 29 : # Assemblée générale des Amis de l'orgue de Giromagny à 18h00 en mairie.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie

N° 142 - Dépôt légal 01-2014

NOUVEL ESPACE

Fin novembre dernier la grue qui a servi à construire une bonne partie du gros œuvre du bâtiment du nouvel espace social, culturel et sportif de la CCHS a été démontée. L'entreprise Albizzati a presque terminé son ouvrage. Restent les escaliers de l'entrée, et le mur fermant la cour de l'espace jeunes. « J'ai coulé ma dernière dalle, m'a dit Fernando Pereira, chef de chantier, celle de la salle de sport »

Le bâtiment dévoile sa façade sur lequel la verrière et la structure qui va supporter la coursive et la double peau en métal déployé ont commencé à être montées. La cuve de récupération des eaux de pluie est placée (24 000 litres). Cette eau alimentera les toilettes et tous les points où l'eau potable n'est pas nécessaire.

Les autres entreprises ont déjà commencé leur travail dans les différents espaces. Suite à la défection de l'entreprise qui devait poser la couverture du théâtre et la jonction avec le nouveau bâtiment, une nouvelle consultation a dû être effectuée. C'est l'entreprise Py-Hélias qui a obtenu le marché.

Avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, le petit bâtiment situé entre le local France Telecom et notre construction sera démolé. Le deuxième, proche du SDIS, sera conservé pour

l'usage du centre socioculturel et de la communauté de communes.

Le bâtiment final comportera un accueil de 100 m², l'administration : 150 m², les salles d'accueil de loisirs et de restauration : 500 m², la salle de sports : 450 m², la médiathèque : 450 m², les salles d'activités : 370 m², l'espace jeunes : 70 m², l'espace détente : 150 m², les locaux techniques : 250 m² et le théâtre existant bien sûr.

Le financement, pour un montant total hors taxes de 6 487 662 €, a été bouclé grâce à des emprunts et aux fonds propres de la CCHS pour 4 161 912 € et aux subventions obtenues pour un montant de 2 325 750 €. Les principaux partenaires financeurs sont :

- l'état : FNADT volet territorial, FNADT massif des Vosges, DRAC pour la médiathèque, subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur, DETR, CNDS, subvention parlementaire du sénateur
- le conseil régional : contrat de Pays, subventions effilogis
- le conseil général : subvention médiathèque, subvention petite enfance, subvention restauration scolaire.
- l'ADEME : fonds chaleur
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Jacques COLIN, vice président de la CCHS



MARCHE DE NOEL

Le "Marché de Noël" organisé le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre sur le parking et à l'intérieur de l'ancien "Netto" a connu un grand succès. Nous remercions Michel FELIX pour la mise à disposition de ses locaux et la mairie de Valdoie pour la mise à disposition des chalets.

